

# OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	10 décembre 2024
Délibération N°	03
Date de la convocation	29 novembre 2024
Objet	3.1 Aspiran - Acquisition auprès de GGL du macro-lot n°1 d'une superficie d'environ 1466m <sup>2</sup> situé Lot Valat de la Malouite - rue de Selces

L'an deux mille vingt-quatre le dix décembre à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

### PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Daniel ROBEQUAIN, Jacques RIGAUD, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Clémence ARTIERES, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Valérie REYNES, Sabine SCHURMANN, Anne VAN DEN BROECK, Patricia WEBER Administratrices

### ABSENTS EXCUSÉS :

Jérôme CAPDEVIELLE  
Auguste CHOMEL  
Christophe DESTAING  
Serge RABINEAU

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Manar BOUIDA (pouvoir à M RIGAUD)  
Véronique CALUEBA (pouvoir à M GAUDY)  
Régine ILLAIRE (pouvoir à Mme PESTEIL)  
Nicole MORERE (pouvoir à M GAUDY)  
Laure TONDON, (pouvoir à M MEJEAN)

\*\*\*\*\*

Accusé de réception en préfecture  
034-273400010-20241210-20241210-03-DEV-DE  
Date de télétransmission : 13/12/2024  
Date de réception préfecture : 13/12/2024

Objet : 3.1 - ASPIRAN - Acquisition auprès de GGL du macro-lot n°1 situé dans le lotissement Valat de la Malouite

Le 10 décembre 2024

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1<sup>er</sup> février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 et n° AD/290424/H/2 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Considérant l'intérêt que suscite ce projet situé sur le territoire de la Communauté de communes du Clermontais

Considérant la demande locative soutenue dans le secteur proche d'Aspiran avec les communes d'Adissan et de Paulhan,

Considérant que le projet a obtenu un avis favorable de la part du comité d'engagement sous réserve d'une alternative moins onéreuse, notamment via une acquisition par l'EPF,

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

#### ARTICLE 1 :

D'acquérir, avant la fin 2025, auprès de GGL le macro lot N°1 du lotissement Valat de la Malouite au prix de vente de 126 000 € HT (hors frais d'actes) soit 140 € HT/m<sup>2</sup> SDP sous réserve de l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat (le prix de global pourra varier dans la limite d'une augmentation de 2 % maximum du prix de vente étant précisé sans limite pour une baisse de ce prix et sous conditions suspensives usuelles à savoir l'obtention d'un arrêté PC définitif et des financements liés aux 14 logements sociaux créés et notamment le financement du département).

**ARTICLE 2 :**

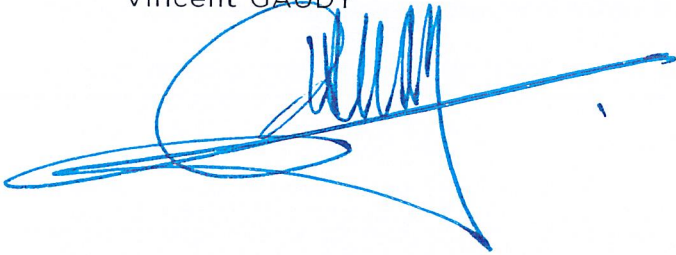
D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE

Vincent GAUDY

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'V' followed by a series of vertical strokes and a long horizontal line extending to the right.

CA du 10/12/24  
(PHM/DB)

Accusé de réception en préfecture  
034-273400010-20241210-20241210-03-DEV-DE  
Date de télétransmission : 13/12/2024  
Date de réception préfecture : 13/12/2024